



# Le RWDH, un acteur social incontournable pour le droit à l'habitat

PAR THIERRY TOUSSAINT,  
MOC-CIEP BRABANT WALLON,  
REPRÉSENTANT DU MOC AU RWDH

La société belge s'est construite dans des luttes collectives qui ont permis l'acquisition de droits sociaux pour tous les citoyens-nes. Les mutualités de santé ont ainsi permis des avancées majeures dans le domaine du droit à la santé et sont devenues un acteur doté d'une solide expertise, capable de peser dans les négociations avec les prestataires de la santé et l'État. Un constat identique peut être posé pour les syndicats en tant qu'acteurs sociaux incontournables pour tout ce qui concerne le travail.

L'habitat, lui, ne compte pas d'acteur social incontournable. Cependant, avec d'autres associations, le MOC et ses organisations agissent activement pour faire reconnaître ce droit à l'habitat. Ce droit dépasse la notion même de droit au logement, inscrit dans la Constitution belge. Comme le rappelle le RWDH lors de sa conférence de presse du 26 juin 2015, «un habitat, c'est plus qu'un toit»: c'est le droit de se poser en sécurité pour se construire, un lieu de repli lorsqu'on en a besoin pour se soigner, c'est aussi un prolongement de soi que l'on investit culturellement...

Par conséquent, l'habitat n'est pas un luxe mais une nécessité vitale pour chacun-e. Pourtant, une série de constats inquiétants peuvent être observés: de plus en plus de ménages wallons peinent à se loger décemment; les pouvoirs publics semblent encore bien peu conscients des situations de vie réelles. Dès lors, ils n'ont cessé de faire entrer les personnes dans une norme, soutenant, par exemple, avant tout l'acquisition (et donc l'endettement hypothé-

caire) sans tenir compte du fait qu'en Wallonie, 410.000 ménages sont locataires, sans lutter contre la spéculation foncière et immobilière, mais aussi sans faire pression pour rééquilibrer la relation inégale entre bailleurs et locataires, etc. Face à ces inégalités, un grand nombre d'associations se mobilisent. Mais, bien souvent, elles agissent seules sans se regrouper pour avoir davantage de poids. Conscientes de cette faiblesse, plusieurs associations, dont le MOC et les Equipes Populaires, se sont rencontrées il y a un peu moins de deux ans à l'initiative du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP), avec la volonté de créer le Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat (RWDH).

## UN ACTEUR SOCIAL EN DEVENIR

Né en octobre 2014, le RWDH pourrait devenir cet acteur social fort dont la Wallonie progressiste a besoin. Outre le fait de s'associer pour rendre effectif le droit au logement, le RWDH poursuit d'autres buts, comme travailler «à une concertation et une construction collective pour que le RWDH devienne une force -de veille, d'analyses, d'interpellations, de propositions/recommandations-, un interlocuteur des pouvoirs publics sur les questions transversales majeures de l'habitat/de l'habiter en Wallonie. Plus qu'une fédération, ce Rassemblement mettra tout en œuvre pour rendre effectif le droit au logement et, plus largement le droit à l'habitat/l'habiter en Wallonie. POUR TOUS et AVEC TOUS sans distinction et discrimination».

En deux ans, le RWDH s'est structuré autour d'une charte et d'un cahier de revendications. Parallèlement, fort du transfert des compétences du logement de l'État fédéral vers les Régions, le Gouvernement wallon a décidé d'adopter une note qui précise sa politique du logement

tant pour le secteur public que pour le secteur privé. Dès lors, le RWDH et ses associations se sont investis pour peser sur la nouvelle politique wallonne du logement. Ainsi, plusieurs propositions ont été formulées, comme la création d'un fonds de garanties locatives universel, obligatoire et sans discrimination; un renforcement du nombre et de la qualité des logements sociaux; et aussi un encadrement des loyers des logements privés qui garantit les droits des locataires et objective le prix des locations. En outre, le RWDH soutient les alternatives d'habitat, telles que l'habitat kangourou, groupé, caravanes, yourtes, squats... Il ne s'agit pas de promouvoir le sous-logement, mais bien de soutenir les gens dans leur choix ou les contraintes qui les amènent à y vivre, afin qu'ils soient considérés comme des citoyens-nes.

## DES REVENDICATIONS POUR LE LOGEMENT PUBLIC

En ce qui concerne le logement public, le RWDH porte notamment différentes revendications. En voici une série:

- Réserver la priorité des logements publics aux populations qui en ont le plus besoin;
- Considérer l'obligation de 10% de logement public, par commune (ou bassin de communes), comme un plancher et non un plafond, et maintenir intégralement les financements au-delà des 10%;
- Favoriser leur rénovation plutôt que leur vente, en élaborant un cadre pour l'auto-rénovation;
- Concevoir une allocation-loyer pour les personnes en attente d'un logement social;
- Maintenir l'objectivité introduite dans les critères d'attribution, tout en clarifiant leur application;
- Améliorer et renforcer les relations entre les Sociétés de logement de service public (SLSP) et les locataires, et, notamment, évaluer le rôle des référents sociaux;
- Associer les habitants et associations de terrain à l'élaboration des politiques du logement public.

## MAIS AUSSI POUR LES LOGEMENTS PRIVÉS

Le RWDH demande, pour le secteur privé, la création d'un fonds central de garantie locative ou un système de mu-

tualisation géré par un opérateur public ou semi-public. Dans tous les cas, le système doit rencontrer différentes conditions: être universel et obligatoire, condition nécessaire pour garantir son caractère non discriminatoire et sa viabilité; s'accompagner d'un mode de sanctions en cas de manquements; être «transportable» d'un contrat de location à l'autre; fonctionner sur la base d'un mécanisme de concertation et de médiation permettant un règlement alternatif des conflits et une sécurisation des deux parties; permettre une épargne complémentaire facultative à la garantie; ouvrir à la fois les dégâts et les arriérés; être indépendant d'un contrôle préalable de salubrité du logement (que pratiquent certains CPAS).

Au niveau de la régulation des loyers privés, le RWDH revendique la création de grilles des loyers, basées sur les caractéristiques des logements, y compris leur performance énergétique. Ces grilles de loyers doivent être réfléchies en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

En outre, l'instauration de Commissions paritaires locatives composées de représentants de locataires et propriétaires (CPLP) est un élément important. Il est donc nécessaire d'engager la réflexion sur une taxation plus juste des revenus issus de l'immobilier, sur base de loyers objectivés.

Au niveau des alternatives d'habitat, existantes ou à venir, le RWDH demande de travailler à sécuriser les habitants en éla-

borant ou en adaptant les dispositifs législatifs. Parmi eux, l'application stricte du droit de domiciliation doit être garantie ainsi que la suppression du statut de cohabitant et l'individualisation des droits.

### UN PREMIER BILAN POSITIF

Après ces presque deux années de fonctionnement où le RWDH s'est construit dans un processus de type *work in progress*, l'association s'est posée l'espace d'une journée pour explorer son identité collective et envisager ses choix stratégiques. Le travail est en cours et une première analyse a déjà été esquissée par Jean Blairon de RTA<sup>1</sup>, sur base d'une série d'enjeux exprimés par les participants. Au niveau politique, il est nécessaire d'établir une cohérence entre les différents niveaux de pouvoir qui ont en charge des compétences liées à l'habitat. Dans les discours, les représentants politiques prônent la simplification administrative. En réalité, ils rajoutent des éléments qui rendent les politiques de plus en plus schizophréniques. Pour éviter que le politique fasse le bien des gens malgré eux à coup de normes et d'obligations contre-productives, il est indispensable d'établir des concertations entre l'ensemble des acteurs tout en veillant à la qualité de la délibération dans un réel processus ascendant.

Au niveau social, les dispositifs liés aux allocations sociales moins élevées pour les cohabitants découragent toutes formes de solidarité et d'habitat collectif pourtant bien nécessaires quand on est en situation de fragilité et de précarité. Pour s'en sortir, les habitants doivent soit ruser, soit compter sur la bonne volonté des fonctionnaires chargés du contrôle qui acceptent de fermer les yeux.

Au niveau culturel, le choix du mode «d'habiter» appartient, ou devrait appartenir, à chacun-e tout en restant attentifs aux enjeux collectifs. Pourtant, l'habitat alternatif, perçu comme bidonville, souffre d'une image connotée négativement, même si ces habitants font souvent preuve de créativité et de résilience. De plus, tous ne sont pas demandeurs d'un logement conventionnel. Pour certains, ce mode de vie sans prêt à long terme et plus proche de la nature, leur convient mieux que de posséder des briques ou une maison unifamiliale.



© REPORTAGE PHOTO & 88

© NATACHA LEGRAND

### CE N'EST QU'UN DÉBUT...

Stratégiquement parlant, dans les mois à venir, le RWDH devra préciser comment il entend être un réseau d'échanges d'expertises et de bonnes pratiques entre ses membres et de développement des partenariats. Il devra également déterminer comment il compte faire pour devenir un acteur social majeur du logement à même d'agir efficacement pour le droit à l'habitat.

Si le RWDH caresse l'ambition de devenir cet acteur, il devra construire une cohérence sociétale en articulant les paradigmes sociaux, politiques et culturels de ses différentes associations membres dans un consensus solide. Cela passe nécessairement par une implication la plus large et la plus rigoureuse possible des associations-présentes et à venir dans le RWDH.

Donc, un début prometteur et des perspectives ambitieuses pour un acteur social que l'on attend depuis trente ans en Wallonie. ■

#### LES ASSOCIATIONS QUI SONT À L'INITIATIVE DU RWDH:

ASSOCIATION RÉGIONALE DES CENTRES D'ACCUEIL (ARCA), BANALBOIS (HATRIVAL-PROV LUXEMBOURG), COLLECTIF L'AMA (ASSOCIATION DES MAISONS D'ACCUEIL), LE COLLECTIF LOGEMENT DE HANNUT, COMME CHEZ NOUS (CHARLEROI), DOMINO LAFONTAINE (DINANT), ÉQUIPES POPULAIRES, FÉDÉRATION DES MAISONS D'ACCUEIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRIS (AMA), GABS (AUVELAIS), HABITAT ET PARTICIPATION, HABITAT SERVICE (LIÈGE), LIGUE DES FAMILLES, MIROIR VAGABOND (NAMUR-LUXEMBOURG), MOUVEMENT OUVRIER CHRÉTIEN (MOC), POSE TON SAC (CHARLEROI), RASSEMBLEMENT DES ASSOCIATIONS DE PROMOTION DU LOGEMENT (RAPPEL), RELOGEAS (CHARLEROI), RÉSEAU BRABANÇON DU DROIT AU LOGEMENT (RBDL), RÉSEAU WALLON D'ACCÈS DURABLE À L'ÉNERGIE (RWADÉ), RÉSEAU WALLON DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ (RWLP), SOLIDARITÉS NOUVELLES (WALLONIE), COLLECTIF DAL LIÈGE, UNION WALLONNE DES AGENCES IMMOBILIÈRE SOCIALE (UWAIS).

1. [www.intermag.be/archives/lien-champ-socio-economique/565-droit-a-l-habitat-quels-choix-strategiques-pour-le-rassemblement-wallon-pour-le-droit-a-l-habitat-rwdh](http://www.intermag.be/archives/lien-champ-socio-economique/565-droit-a-l-habitat-quels-choix-strategiques-pour-le-rassemblement-wallon-pour-le-droit-a-l-habitat-rwdh)